
PLAN D'AMÉNAGEMENT GÉNÉRAL (PAG) COMMUNE DE BETTEMBOURG

obeler
fenneng:beetebuerg:
hunchereng
näerzeng
eis gemeng

MODIFICATION PONCTUELLE DU PAG

concernant la ZAE « Wolser - Scheleck » à Bettembourg

- » *Justification des modifications et résumé*
- » *Étude préparatoire*
- » *Projet de modification du PAG - partie graphique*

7 octobre 2022

**ZB ZEYEN
BAUMANN**

Zeyen+Baumann sàrl T +352 33 02 04
9, rue de Steinsel F +352 33 28 86
L-7254 Bereldange www.zeyenbau-

PREAMBULE

La commune de Bettembourg souhaite réaliser une modification ponctuelle de la partie graphique de son Plan d'Aménagement Général (PAG) concernant les zones d'activités économiques « Wolser et Scheleck » au sud de la localité de Bettembourg.

Cette modification du PAG permettra, entre autres, de mettre en conformité le PAG de la commune avec le plan directeur sectoriel « zones d'activités économiques » (PSZAE) entré en vigueur depuis le 1^{er} mars 2021.

Le PAG en vigueur de la commune de Bettembourg a été voté au Conseil Communal le 7 décembre 2018, puis approuvé définitivement par le Ministère de l'intérieur en date du 1^{er} août 2019 (Réf. 13C/018/2018), l'arrêté du Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable date du 4 février 2019 (Réf. : 83482/CL-mb).

Cette modification ponctuelle vise donc à :

- » reclasser une partie des terrains classés en « zone d'activités économiques nationale » en « zone d'activités économiques communale type 1 »,
- » reclasser une partie des terrains classés en « zone d'activités économiques nationale » en « zone commerciale »,
- » reclasser une partie des terrains classés en « zone d'activités économiques nationale » en « zone agricole »,
- » reclasser une partie des terrains classés en « zone d'activités économiques nationale » en « zone forestière »,
- » supprimer l'indication de la « zone de servitude « urbanisation – élément naturel / arbres » (EN),
- » reclasser une partie des terrains classés en « zone d'activités économiques nationale » en « zone de bâtiments et d'équipements publics »,
- » supprimer la « zone à risque concernant la sécurité et la santé des personnes »,
- » mettre les bassins de rétention en « bleu cours d'eau »,
- » indiquer la nouvelle dénomination des zone Wolser et Schéleck dans le fonds de plan.

Par analogie, cette modification du PAG implique aussi une modification de la partie graphique des PAPA QE respectifs qui fait l'objet d'un dossier séparé.

Cette modification ponctuelle du Plan d'Aménagement Général (PAG) est conforme avec les dispositions légales suivantes :

- » *loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain,*
- » *règlement grand-ducal du 8 mars 2017 concernant le contenu de l'étude préparatoire d'un projet d'aménagement général,*
- » *règlement grand-ducal du 8 mars 2017 concernant le contenu de la fiche de présentation du plan d'aménagement général d'une commune.*

Le résumé à la page 12 correspond au résumé du projet de plan ou programme requis par l'article 1 de la loi modifiée du 22 mai 2008 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement.

Le présent document se compose par:

- » *la justification des modifications et le résumé,*
 - » *l'étude préparatoire,*
 - » *le projet de modification du PAG, partie graphique.*
-

SOMMAIRE

Justification des modifications et résumé		7
1	Localisation des terrains à reclasser	11
2	Résumé et justifications de l'initiative	12
Étude préparatoire		13
3	Etude préparatoire Section 1 : Analyse globale de la situation existante	15
4	Etude préparatoire Section 2 : Concept de développement	16
5	Etude préparatoire Section 3 : Schémas Directeurs	16
Projet de modification du PAG		17
6	Modifications apportées au PAG	19
7	Versions coordonnées	25
Annexes		27
1	Fiche de présentation	29
2	Certificat PAG upload	31

PLANS

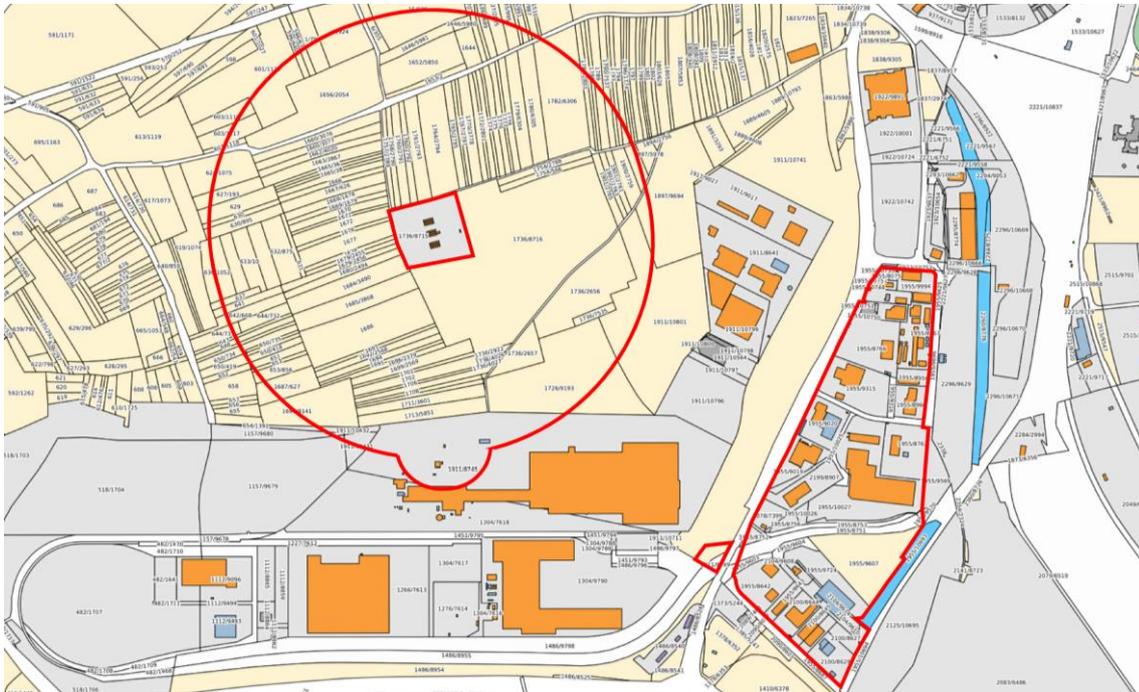
Plan 1	Comparaison du PAG en vigueur et du PAG modifié	9
Plan 2	Extrait du PAG en vigueur avec indication de la modification	21
Plan 3	Extrait du PAG modifié	23

Justification des modifications et résumé

1 Localisation des terrains à reclasser

La présente modification ponctuelle du plan d'aménagement général (PAG) de la commune de Bettembourg concerne les zones d'activités économiques « Wolser » et « Scheleck » située au sud de la localité de Bettembourg.

Figure 1 Localisation des terrains à reclasser



Source: <http://map.geoportal.lu>
Réalisation: Zeyen+Baumann, 2022

Figure 2 Localisation des terrains à reclasser



Source: Orthophoto 2021, <http://map.geoportal.lu>
Réalisation: Zeyen+Baumann, 2022

2 Résumé et justifications de l'initiative

Cette modification de la partie graphique du PAG permettra, entre autres, de conformer le PAG de la commune au plan directeur sectoriel « zones d'activités économiques » (PSZAE) entré en vigueur depuis le 1^{er} mars 2021.

Cette modification ponctuelle vise donc à reclasser une partie des terrains actuellement classés en « zone d'activités économiques nationale », mais qui ne font pas partie du plan directeur sectoriel « zones d'activités économiques » (PSZAE), en :

- » « zone d'activités économiques communale type 1 » pour y recevoir des activités industrielles légères, artisanales et commerciales de gros,
- » « zone commerciale », puisque ces terrains sont affectés actuellement à du commerce de détails,
- » « zone de bâtiments et d'équipements publics », puisque ces terrains servent actuellement pour le centre de recyclage,
- » « zone agricole » et en « zone forestière », puisque ces terrains ne servent plus à stocker des réservoirs de gaz sous haute pression.

Cette modification ponctuelle vise aussi à :

- » supprimer la zone à risque concernant la sécurité et la santé des personnes, puisque des réservoirs de gaz sous haute pression (SEVESO) ne sont plus en fonction,
- » supprimer l'indication de la Zone de servitude « urbanisation – élément naturel / arbres » (EN), puisque ces terrains ont été reclassés en « zone forestière »,
- » mettre les bassins de rétention en « bleu cours d'eau »,
- » indiquer dans le fonds de plan la nouvelle dénomination établit par le Ministère de l'Economie pour les zones d'activités Wolser et Schéleck.

Par analogie, cette modification du PAG implique aussi une modification de la partie graphique des PAPS QE respectifs qui fait l'objet d'un dossier séparé.

Les zones d'activités économiques nationales, spécifiques nationales et régionales sont définies par le règlement grand-ducal du 10 février 2021 rendant obligatoire le plan directeur sectoriel « zone d'activités économiques » (PSZAE).

Or, une partie des zones d'activités économiques nationales « Wolser » et « Scheleck », telles qu'elles sont délimitées dans le PAG en vigueur n'est pas concernée par le PSZAE. Le classement de ces surfaces en tant que zone d'activités économiques nationale (ECO-n) dans le PAG en vigueur n'est donc pas adéquat.

Étude préparatoire

3 Etude préparatoire Section 1 : Analyse globale de la situation existante

Seuls sont analysés les sous chapitres de l'étude préparatoire impactés par les modifications projetées.

3.1 Contexte national, régional et transfrontalier

La nouvelle délimitation des zones d'activités économiques, commerciales et de bâtiments et d'équipements publics n'a pas d'impact sur le contexte national, régional et transfrontalier puisqu'il s'agit de consolider des affectations existantes et souhaitées.

3.2 Démographie

Sans objet, la modification projetée n'a pas d'impact sur la démographie.

3.3 Situation économique

La modification projetée concerne principalement les zones d'activités économiques « Wolser » et « Scheleck » existantes et largement construites. Cette modification vise la transposition du plan directeur sectoriel « zone d'activités économiques » (PSZAE) et la consolidation des entreprises et services existants.

3.4 Situation du foncier

Sans objet, la modification projetée n'a pas d'impact sur la situation foncière.

3.5 Structure urbaine

Sans objet, la modification projetée n'a pas d'impact sur la structure urbaine.

3.6 Equipements collectifs

La modification projetée permet de consolider le site existant du centre de recyclage.

3.7 Mobilité

Sans objet, la modification projetée n'a pas d'impact sur la mobilité. Ce secteur des communes de Bettembourg et de Dudelange ont déjà fait l'objet d'une étude régionale de mobilité.

3.8 Gestion de l'eau

Sans objet, la modification projetée n'a pas d'impact sur la gestion de l'eau.

3.9 Environnement naturel et humain

Sans objet, la modification projetée n'a pas d'impact sur l'environnement naturel et humain. Aucune extension de la zone urbanisée ou destinée à être urbanisée n'est prévue. Il s'agit de préciser les affectations sur des surfaces existantes.

3.10 Plans et projets réglementaires et non réglementaires

Les zones d'activités économiques nationales, spécifiques nationales et régionales sont définies par le règlement grand-ducal du 10 février 2021 rendant obligatoire le plan directeur sectoriel « zone d'activités économiques » (PSZAE).

Or, une partie des zones d'activités économiques nationales « Wolser » et « Scheleck », telles qu'elles sont délimitées dans le PAG en vigueur n'est pas concernée par le PSZAE. Le classement de ces surfaces en tant que zone d'activités économiques nationale (ECO-n) dans le PAG en vigueur n'est donc pas adéquat.

3.11 Potentiel du développement urbain

Sans objet, la modification projetée n'a pas d'impact sur le potentiel du développement urbain.

3.12 Dispositions légales et réglementaires arrêtées au niveau national

Les zones d'activités économiques nationales, spécifiques nationales et régionales sont définies par le règlement grand-ducal du 10 février 2021 rendant obligatoire le plan directeur sectoriel « zone d'activités économiques » (PSZAE).

Or, une partie des zones d'activités économiques nationales « Wolser » et « Scheleck », telles qu'elles sont délimitées dans le PAG en vigueur n'est pas concernée par le PSZAE. Le classement de ces surfaces en tant que zone d'activités économiques nationale (ECO-n) dans le PAG en vigueur n'est donc pas adéquat.

4 Etude préparatoire Section 2 : Concept de développement

4.1 Concept de développement urbain

Sans objet, la modification projetée n'a pas d'impact sur le concept de développement urbain.

4.2 Concept de mobilité

Sans objet, la modification projetée n'a pas d'impact sur le concept de mobilité, voir le point 3.7.

4.3 Concept des espaces verts

Sans objet, la modification projetée n'a pas d'impact sur le concept des espaces verts.

4.4 Concept financier

Sans objet, la modification projetée n'a pas d'impact sur le concept financier.

5 Etude préparatoire Section 3 : Schémas Directeurs

Sans objet, la modification projetée n'a pas d'impact sur les Schémas Directeurs.

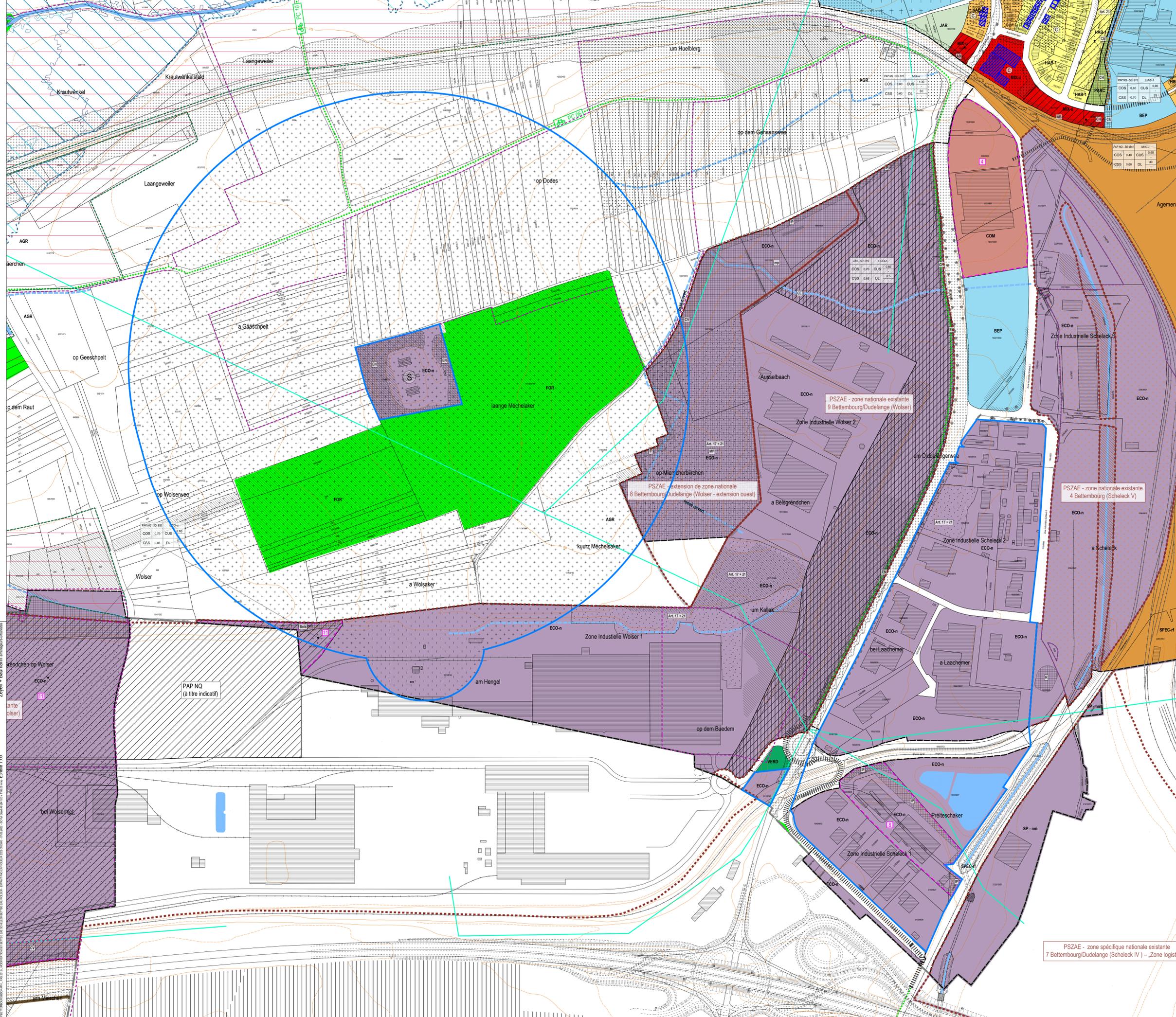
Projet de modification du PAG

6 Modifications apportées au PAG

6.1 Partie graphique

Plan : Extrait du PAG en vigueur avec indication de la modification

Plan : Extrait du PAG modifié



Légende: PAG

--	--	--	--

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées:

HAB-1 Zone d'habitation 1	COM Zone commerciale
HAB-2 Zone d'habitation 2	SPEC-ns Zone spéciale - station-service
MIX-u Zone mixte urbaine	GARE Zone de gares ferroviaires et routières
MIX-v Zone mixte villageoise	SPEC-r Zone spéciale du réseau ferroviaire
MIX-r Zone mixte rurale	
BEP Zone de bâtiments et équipements publics	REC-ap Zone de sport et de loisir - espaces publics
ECO-ds Zone d'activités économiques communale type 1	REC-pm Zone de sport et de loisir - Parc Merxwiller
ECO-sv Zone spéciale - activités économiques de service	JAR Zone de jardins familiaux
ECO-n Zone d'activités économiques nationale	PAP NQ / ZAD - Réserve ou Schéma directeur
SP-nr Zone d'activités spécifiques nationale - Eurohub	
SP-nm Zone d'activités spécifiques nationale - CFL Multimodal	

Zone verte

AGR Zone agricole	PARC Zone de parc public
FOR Zone forestière (1)	VERD Zone de verdure

Zones superposées

Zones ou espaces définis en exécution de dispositions spécifiques relatives:

Indications complémentaires (à titre indicatif)

Zeyen - Baumann aménagement urbain

PSZAE - zone spécifique nationale existante
7 Bettendorf/Dudelage (Scheleck IV) - Zone logist

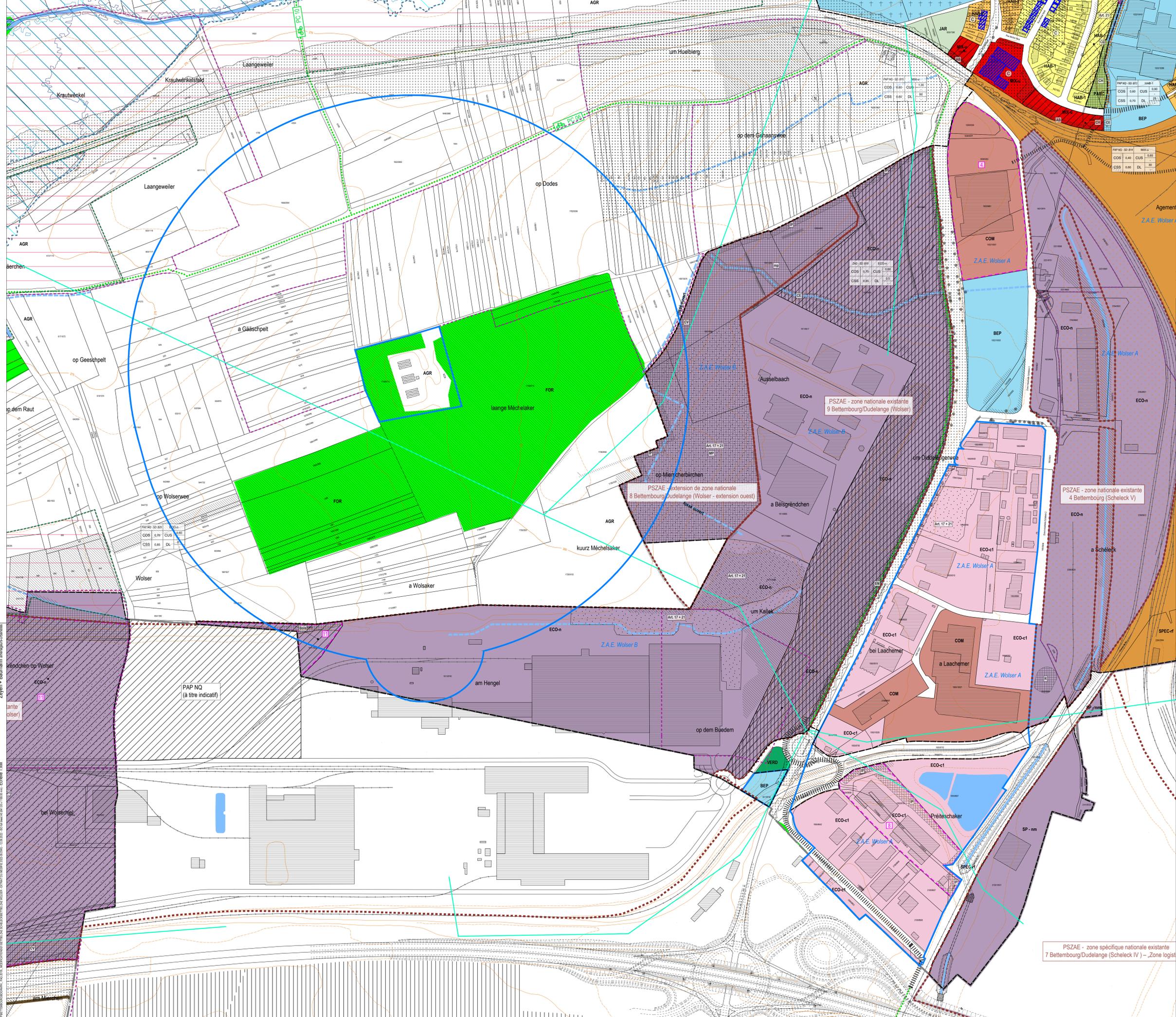
Modification ponctuelle du PAG
Z.A.E. Wolsler à Bettendorf

Extrait du PAG en vigueur avec indication de la modification

ZB ZEYEN BAUMANN

échelle 1:2.500

7 octobre 2022



Légende: PAG

	Parcelle cadastrale / immeuble (1)		Démarcation du degré d'utilisation du sol
	Parcelle / immeuble en réalisation (2)		Démarcation de la zone verte

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées:

	Zone d'habitation 1		Zone commerciale
	Zone d'habitation 2		Zone spéciale - station-service
	Zone mixte urbaine		Zone de gares ferroviaires et routières
	Zone mixte villageoise		Zone spéciale au réseau ferroviaire
	Zone mixte rurale		Démarcation des différentes zones spéciales
	Zone de bâtiments et équipements publics		Zone de sport et de loisir - espace public
	Zone d'activités économiques communale type 1		Zone de sport et de loisir - Parc Merveilleux
	Zone spéciale - activités économiques de service		Zone de jardins familiaux
	Zone d'activités économiques nationale		
	Zone d'activités spécifiques nationale - Eurhub		Zone d'activités spécifiques nationale - CFL Multimodal

Zone verte

	Zone agricole		Zone de parc public
	Zone forestière (3)		Zone de verdure

Zones superposées

	Zone délimitant les plans d'aménagement particulier agglomérés		Secteur protégé de type "environnement construit"
	Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"		Construction protégée (4)
	Zone d'aménagement différé		Garret protégé (4)
	Zone de servitude "urbanisation"		Alignement protégé (4)
	Zone de servitude "urbanisation - intégration paysagère"		Mur protégé (4)
	Servitude "urbanisation - crocheteur"		Parc patrimonial (réa d'arbres) (4)
	Servitude "urbanisation - courtoisie verte"		Secteur protégé de type "environnement naturel et paysagé"
	Servitude "urbanisation - élément naturel / arboré"		couleur pour projets routiers et ferroviaires
	Servitude "urbanisation - élément naturel / Parc Merveilleux"		couleur pour projets de mobilité douce
	Servitude "urbanisation - massif paysagé"		couleur pour projets de canalisation pour eaux usées
	Servitude "urbanisation - arboré"		couleur pour projets de rétention et d'écoulement des eaux pluviales
	Servitude "urbanisation - étier"		Zone à risques d'éboulement ou de glissement de terrain
	Servitude "urbanisation - stationnement écologique"		Zone à risques concernant la sécurité et la santé des personnes (5)
	Servitude "urbanisation - passage"		Zone de bruit > 70dB(A) (6)
	Servitude "urbanisation - zone tampon"		
	Servitude "urbanisation - bois"		
	Servitude "urbanisation - accès-stationnement"		

Zones ou espaces définis en exécution de dispositions spécifiques relatives:

	Protection des sites et monuments nationaux		Protection des sites et monuments nationaux
	Changement pour détails locaux (1)		Immobilier et objet inscrits à l'inventaire supplémentaire (1)
	Plan directeur sectoriel - PDS (1)		Immobilier et objet inscrits à l'inventaire supplémentaire (1)
	Zone de protection des grands ensembles protégés (REP) (1)		Immobilier et objet inscrits à l'inventaire supplémentaire (1)
	Zone de protection des grands ensembles protégés (REP) (1)		Immobilier et objet inscrits à l'inventaire supplémentaire (1)
	Zone de protection des grands ensembles protégés (REP) (1)		Immobilier et objet inscrits à l'inventaire supplémentaire (1)
	Zone de protection des grands ensembles protégés (REP) (1)		Immobilier et objet inscrits à l'inventaire supplémentaire (1)
	Zone de protection des grands ensembles protégés (REP) (1)		Immobilier et objet inscrits à l'inventaire supplémentaire (1)
	Zone de protection des grands ensembles protégés (REP) (1)		Immobilier et objet inscrits à l'inventaire supplémentaire (1)
	Zone de protection des grands ensembles protégés (REP) (1)		Immobilier et objet inscrits à l'inventaire supplémentaire (1)
	Zone de protection des grands ensembles protégés (REP) (1)		Immobilier et objet inscrits à l'inventaire supplémentaire (1)
	Zone de protection des grands ensembles protégés (REP) (1)		Immobilier et objet inscrits à l'inventaire supplémentaire (1)
	Zone de protection des grands ensembles protégés (REP) (1)		Immobilier et objet inscrits à l'inventaire supplémentaire (1)
	Zone de protection des grands ensembles protégés (REP) (1)		Immobilier et objet inscrits à l'inventaire supplémentaire (1)
	Zone de protection des grands ensembles protégés (REP) (1)		Immobilier et objet inscrits à l'inventaire supplémentaire (1)
	Zone de protection des grands ensembles protégés (REP) (1)		Immobilier et objet inscrits à l'inventaire supplémentaire (1)
	Zone de protection des grands ensembles protégés (REP) (1)		Immobilier et objet inscrits à l'inventaire supplémentaire (1)
	Zone de protection des grands ensembles protégés (REP) (1)		Immobilier et objet inscrits à l'inventaire supplémentaire (1)
	Zone de protection des grands ensembles protégés (REP) (1)		Immobilier et objet inscrits à l'inventaire supplémentaire (1)
	Zone de protection des grands ensembles protégés (REP) (1)		Immobilier et objet inscrits à l'inventaire supplémentaire (1)

Indications complémentaires (à lire individuellement)

	Botanoprotégés (révisé non exhaustif) (13)		Terminus avec des vestiges archéologiques inscrits à l'inventaire supplémentaire, classés monument national ou en cours de classement (14)
	Habitats d'espèces protégées Art. 17 et Art. 21 (révisé non exhaustif) (13)		Terminus avec des vestiges archéologiques inscrits à l'inventaire supplémentaire, classés monument national ou en cours de classement (14)
	Coudules électriques aériennes (1)		Terminus avec des vestiges archéologiques inscrits à l'inventaire supplémentaire, classés monument national ou en cours de classement (14)
	Lignes ferroviaires (1)		Terminus avec des vestiges archéologiques inscrits à l'inventaire supplémentaire, classés monument national ou en cours de classement (14)
	Cours d'eau / Eaux stagnantes (1)		Terminus avec des vestiges archéologiques inscrits à l'inventaire supplémentaire, classés monument national ou en cours de classement (14)
	Courbes de niveau (1)		Terminus avec des vestiges archéologiques inscrits à l'inventaire supplémentaire, classés monument national ou en cours de classement (14)
	Plates cyclables nationales (1)		Terminus avec des vestiges archéologiques inscrits à l'inventaire supplémentaire, classés monument national ou en cours de classement (14)
	Réseaux électriques aériennes (1)		Terminus avec des vestiges archéologiques inscrits à l'inventaire supplémentaire, classés monument national ou en cours de classement (14)
	Réseaux routiers et stationnements		Terminus avec des vestiges archéologiques inscrits à l'inventaire supplémentaire, classés monument national ou en cours de classement (14)
	Stations de pompage (15)		Terminus avec des vestiges archéologiques inscrits à l'inventaire supplémentaire, classés monument national ou en cours de classement (14)
	Réservoir d'eau (15)		Terminus avec des vestiges archéologiques inscrits à l'inventaire supplémentaire, classés monument national ou en cours de classement (14)

Modification ponctuelle

	Zone de bâtiments et équipements publics
	Zone d'activités économiques communale type 1
	Zone commerciale
	Zone agricole
	Zone forestière

Suppression:

	Zone à risques concernant la sécurité et la santé des personnes (5)
	Zone de servitude "urbanisation"
	Servitude "urbanisation - élément naturel"

Mise à jour des noms des Z.A.E. (Scheleck > Wolser)

PSZAE - zone spécifique nationale existante 7 Bettenbourg/Dudelage (Scheleck IV) - „Zone logist...“

PSZAE - zone nationale existante 9 Bettenbourg/Dudelage (Wolser)

PSZAE - extension de zone nationale 8 Bettenbourg/Dudelage (Wolser - extension ouest)

PSZAE - zone nationale existante 4 Bettenbourg (Scheleck V)

Zeyen - Baumann - am 11.11.2022 - Echelle: 1:2000

7 Versions coordonnées

La version coordonnée de la partie graphique du PAG sera mise à jour après l'approbation de cette modification ponctuelle. Le projet de la version coordonnée de la partie graphique du PAG se trouve sur le CD.

Annexes

1 Fiche de présentation

Refonte complète du PAG	<input type="checkbox"/>	Commune de <u>Bettembourg</u>	N° de référence (réservé au ministère) _____
Mise à jour du PAG	<input type="checkbox"/>	Localité de <u>Bettembourg</u> <u>Schéleck</u>	Avis de la commission d'aménagement _____ Vote du conseil communal _____
Modification du PAG	<input checked="" type="checkbox"/>	Surface brute _____ ha	Approbation ministérielle _____

Organisation territoriale de la commune		La présente fiche concerne :	
Région	<u>SUD</u>	Commune de <u>Bettembourg</u>	Surface du territoire <u>21,58</u> km ²
CDA	<input type="checkbox"/>	Localité de <u>Bettembourg</u>	Nombre d'habitants <u>11 400</u> hab. <small>Stat.ec 2022</small>
Membre du parc naturel	_____	Quartier de _____	Nombre d'emplois _____ empl.
			Espace prioritaire d'urbanisation <input type="checkbox"/>
Remarques éventuelles			
Reclasser une partie de la ZAE « Zone d'activités économiques nationale » en « Zone commerciale », « Zone d'activités économiques communale type 1 », « Zone agricole », « Zone forestière » et « Zone de bâtiments et d'équipements publics »			
supprimer la zone à risque concernant la sécurité et la santé des personnes			
mettre les bassins de rétention en « bleu cours d'eau »			
indiquer la nouvelle dénomination des zone Wolser et Schéleck dans le fonds de plan.			

Potentiels de développement urbain Ne s'applique pas à la modification ponctuelle du PAG

Hypothèses de calcul

Surface brute moyenne par logement _____ m²

Nombre moyen de personnes par logement _____ hab.

Surface brute moyenne par emploi en zone d'activités _____ m²

Surface brute moyenne par emploi en zone mixte et zone d'habitation _____ m²

	surface brute [ha]	nombre d'habitants			nombre approximatif d'emplois		
		situation existante [hab]	potentiel [hab]	croissance potentielle [%]	situation existante [empl]	potentiel [empl]	croissance potentielle [%]
dans les "quartiers existants" [QE]	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____
dans les "nouveaux quartiers" [NQ]							
zones d'habitation	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____
zones mixtes	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____
zones d'activités	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____
zones de bâtiments et d'équipements publics	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____
autres	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____
TOTAL [NQ]	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____
TOTAL [NQ] + [QE]	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____

Phasage Ne s'applique pas à la modification ponctuelle du PAG

	surface brute [ha]	nombre d'habitants (selon DL max.)		nombre d'emplois (selon CUS max.)	
		Zone d'am. différé	zone d'urbanisation prioritaire	Zone d'am. différé	zone d'urbanisation prioritaire
	_____	_____	_____	_____	_____

Zones protégées Ne s'applique pas à la modification ponctuelle du PAG

Surfaces totales des secteurs protégés d'intérêt communal EC _____ ha

Surfaces totales des secteurs protégés d'intérêt communal EN _____ ha

Surfaces totales des secteurs protégés « vestiges archéologiques » _____ ha

Nombre d'immeubles à protéger _____ u.

2 Certificat PAG upload

Protocole de conformité

Transmission des fichiers informatiques relatifs au projet de PAG

Conformément à l'article 3 du règlement ministériel du 30 mai 2017 relatif au contenu et à la structure des fichiers informatiques des projets et plans d'aménagement d'une commune. ce protocole atteste la conformité du dossier informatique PAG (C013 Modification ZAE Wolser-Scheleck) soumis par Zeyen + Baumann (pag-upload@zeyenbaumann.lu) le 12.09.2022 concernant la modification de la commune de Administration communale de Bettembourg.

Ce protocole devra être joint au dossier lors de la saisine de la commission d'aménagement et de la transmission du dossier au Ministre de l'Intérieur.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur

Direction de l'Aménagement Communal
et du Développement Urbain